

## UFR de Médecine

L'UFR de Médecine est le plus ancien établissement d'enseignement supérieur d'Amiens. C'est en 1804 que la Commission administrative des hospices d'Amiens décida de créer un enseignement de médecine et de pharmacie et fonda, le 15 mars, l'École de santé d'Amiens.

Le 12 avril 1804 eut lieu l'inauguration de l'École. Deux ans plus tard, un décret impérial créa officiellement l'École de Santé d'Amiens conjointement avec celles de Bruxelles et Gand. Il faudra attendre 1966 pour que l'école devienne Faculté de Médecine et Faculté de Pharmacie.

C'est ainsi que les formations de santé sont aujourd'hui les plus anciennes formations d'enseignement supérieur de Picardie.

Cette pérennité a pourtant connu des aléas. En 1896, par exemple, le maire d'Amiens jugea le coût de fonctionnement de l'École trop élevé pour sa ville et voulut supprimer cette dépense. Il dû reculer et démissionna même pour un court moment, après que son conseil municipal, enflammé par un discours de Jules Verne, Conseiller Municipal, eut décidé de continuer à soutenir financièrement l'École.

### Les inscriptions pour les internes de 3e cycle de spécialités sont ouvertes.

---

**ATTENTION** : tous les étudiants doivent s'acquitter des frais de CVEC (Contribution Vie Etudiante et Campus) d'un montant de 90€ avant leur inscription. Pour cela il faut IMPERATIVEMENT vous rendre sur le site : [www.messervices.etudiant.gouv.fr](http://www.messervices.etudiant.gouv.fr) muni de votre numéro INE (indiqué sur votre carte d'étudiant ou relevé de notes du BAC) régler la somme et télécharger votre attestation de paiement sur lequel sera indiqué un code qu'il faudra fournir lors de votre inscription. Sans celui-ci AUCUNE INSCRIPTION NE SERA POSSIBLE.

pour un paiement en 3 fois, il faudra le jour de votre inscription vous munir IMPERATIVEMENT d'un RIB  
e t d e v o t r e c o d e C V E C .

pour un paiement par chèque à l'ordre de l'agent comptable UPJV	
DES uniquement :	502 €
DES + thèse :	502 €
DES + DESC :	502 + 335 = 837 €
DES + thèse + DESC :	502 + 335 = 837 €

Merci faire parvenir votre attestation CVEC (ou code) + chèque + papier libre (nom-prenom-n°de téléphone-adresse-mail-DES) avant le 15/11/2018 pour un paiement par chèque uniquement. Si besoin n'hésitez pas à nous contacter par téléphone (Laurine VITET : 03 22 82 77 31)

## La réforme des études de santé

---